

Projet de loi

De la «réussite de tous» à «l'orientation précoce programmée de chacun»

Nous arrivons en phase finale du débat parlementaire.

Lorsque ce bulletin arrivera aux collègues la loi sera probablement définitivement votée.

Le SNEP a tenté une ultime intervention le 22 mars auprès du rapporteur du projet à l'Assemblée Nationale. La commission mixte se tiendra le 24 mars (7 députés, 7 sénateurs).

On assiste à un véritable « détournement de fond » du contenu du grand débat sur l'Ecole qui exigeait que l'Ecole s'attaque à la réussite de tous et mène une véritable bataille contre l'échec scolaire et ses dramatiques conséquences. Le débat de l'Assemblée Nationale et le texte voté en première lecture continuaient de « s'afficher » sur ce terrain. Ils le faisaient non sans contradictions et avec des propositions négatives. Ils veillaient du moins aux apparences... La « petite loi » votée par le Sénat (qui sera soumise à la commission mixte) constitue un changement radical d'affichage. Tous les amendements votés par la majorité du Sénat vont dans le même sens : celui de l'organisation concrète d'une « orientation précoce » des élèves mettant définitivement en cause la fragile mixité sociale de l'Ecole d'aujourd'hui. Le socle apparaît ici cyniquement pour ce qu'il a toujours été dans l'esprit de ses propagandistes : un moyen subtil de trier les élèves selon leurs origines sociales et culturelles, selon leurs « diversités ».

Loin de s'appuyer sur l'évaluation des fameuses « connaissances et compétences indispensables », cette « orientation » s'appuiera sur les « aptitudes et les aspirations » des élèves (article 13) Elle se fonde sur la diversité des « rythmes d'acquisition » des élèves : les lents d'un côté, les rapides de l'autre ou encore sur leurs talents : les manuels dans une voie, les intellectuels dans une autre.

Le « socle commun » présenté à l'Assemblée Nationale comme la thérapie principale à l'échec et à ses causes devient, au Palais du Luxembourg, l'instrument coupeur d'une évaluation/orientation désespérée et désespérante en quelque sorte prédéterminée.

S'agissant de l'EPS, si a été maintenu l'acquis essentiel du débat parlementaire : l'EPS reste obligatoire au brevet, les Sénateurs de la majorité se sont évertués à supprimer tout ce qui, dans les articles 4 et 6 votés par l'Assemblée Nationale, aurait justifié finalement l'intégration de la culture corporelle et sportive dans le "socle commun". Nous pensons à la "construction de la personnalité", à "l'épanouissement", à "la citoyenneté", à "la vie personnelle", autant d'éléments introduits par les Députés dans le texte voté en première lecture. Ils l'ont fait avec l'accord et le soutien de François Fillon qui a pesé de tout son poids dans le débat sénatorial. Ses interventions publiques dans la discussion sont significatives de ce point de vue.

Il apparaît de plus en plus que le Ministre veut se doter d'une loi qui lui permette, contrairement à ses déclarations, de réduire le budget 2006. On comprend mieux dès lors l'urgence qu'il impose.

En plein débat sur le traité constitutionnel européen, la centration sur la recherche d'un standard éducatif européen de formation est évidente bien que masquée par rapport au premier projet de loi.

Pourtant dans les prochains jours, le Président de la République, pressé par les « élites » favorables au Oui au référendum, doit intervenir pour dédramatiser la question et rappeler en particulier l'attachement qu'il porte à l'identité de notre culture...

Alain BECKER
22 mars 2005

NÉGOCIATIONS SALARIALES : une première réponse à confirmer

Le ministre de la Fonction Publique a reçu les organisations syndicales le 22 mars. Il a affirmé le souci du gouvernement de prendre en compte le mécontentement exprimé par les personnels et a évoqué la question du pouvoir d'achat, en récusant toute logique de « donnant-donnant » et en affirmant l'intention du gouvernement de prendre une mesure « significative au titre de 2005 » qui porte sur la « valeur du point d'indice », la décision devant être prise avant le 1er avril. Il a ensuite évoqué deux sujets de discussion dont il a précisé qu'ils n'étaient pas liés au point précédent : les carrières des personnels et le rôle de l'état, ses missions, etc.... L'ensemble des organisations syndicales a refusé d'entrer dans une discussion sur les autres sujets avant d'avoir pu débattre des mesures salariales 2005 et a demandé au ministre de faire des propositions, chacun soulignant sa volonté de débattre du rattrapage 2000-2004, des mesures pour 2006 ainsi que des bas salaires et de la refonte de la grille. Le ministre s'est refusé à faire des propositions précises avant la prochaine réunion (29 mars). Le bougé annoncé, à mettre à l'actif de la mobilisation, demande donc à être confirmé et implique le maintien de la vigilance. Par ailleurs le règlement éventuel du contentieux 2005 dont nous aurons à apprécier la portée ne saurait en rien nous faire oublier le reste de nos revendications.

DROIT DE REPONSE *

J'ai bien reçu par mail les deux mises au point que propose J.Rouyer. L'une me concerne directement et appelle de ma part quelques remarques dans ce droit de réponse que je demande :

- je suis adhérent du SNEP, chaque année sans discontinuité, depuis 1969, date de mon entrée dans le métier,
- j'ai été pendant vingt ans secrétaire National du SNEP, faisant preuve d'un engagement pour le progrès de la discipline reconnu de la profession et au-delà,
- impliqué dans la politique du secrétariat national, j'ai aussi apporté ma contribution à la réflexion intersyndicale et fédérale dans la FEN puis à la FSU,
- l'an passé je me suis engagé avec Didier Delignières et Serge Retchess dans la signature de la pétition pour plus de postes au CAPEPS que 80% du jury a ratifié, rencontrant à ce titre le président du jury avec Serge, et rendant compte de la démarche au jury de l'Ecrit 1 dont je fais partie. Le bulletin syndical s'en est fait l'écho.
- de la même manière cette année j'ai complètement adhéré à l'action contre les risques d'optionnalisation de l'EPS au collège contenu dans le projet de loi Fillon et la conception du socle commun. La secrétariat national a reçu le témoignage de ma position.

Je ne puis aujourd'hui qu'engager ma parole : j'affirme sur l'honneur que je n'ai jamais fait l'objet d'une consultation individuelle (les 13 dont parle J.Rouyer), avant d'être informé lors d'un déjeuner improvisé, un mois avant le Congrès de la décision prise. Ce qui évidemment signifiait la chute du coupeur.

Je n'ai pas inventé la stratégie de retardement de l'information de la décision qui devait me concerner, puisque, un secrétaire national que je continue à saluer pour sa sympathie, m'en a fait part lors du Congrès de Montargis. Cette méthode détestable ouvrait la porte à toutes les interrogations.

Que j'ai eu ma personnalité, certes, mais je ne crois pas une seconde que la dimension politique était absente.

J'ai effectivement assumé jusqu'au bout les responsabilités qui étaient les miennes. Cela appartient en toute circonstance à ma déontologie. C'est pour cela que j'avais jusque là gardé le silence. Mais personne ne peut prétendre désigner ceux à qui je devrais m'adresser. Je m'exprime sans autorisation de quiconque et en toute liberté. Quant à ceux qui me font l'amabilité de recueillir mon témoignage je leur réserve mes désaccords personnels quand le traitement qu'ils font de l'histoire me semble non conforme aux faits.

Paris le 15 mars 2005

Michel CHAIGNEAU

* Cf article en page 13 du N° 731



Le 2 AVRIL, c'est la rentrée prochaine que l'on veut réussir

Le débat au Sénat a bien montré que le projet de loi sur l'école, que le gouvernement veut faire passer pour un projet de toute la nation, n'est somme toute que le projet de l'UMP (1). Il montre aussi que la déclaration d'urgence imposée par le gouvernement ne signifiait rien d'autre que l'impatience d'en finir avec un projet impopulaire ! Battu sur l'article qui définit le « socle des indispensables », le ministre suppliait les sénateurs de droite de ne pas enterrer la disposition la plus essentielle de son projet et obtenait gain de cause. (2) Tout ceci montre les limites d'un dialogue social mené à la tronçonneuse. La fuite en avant d'un ministre en extrême difficulté traduit une confiance limitée dans ses soutiens et l'incapacité de débattre. Il lui tarde que ce texte ne fasse plus parler de lui. C'est ce qu'il faut empêcher. Et c'est le sens de la journée du 2 avril.

Le gouvernement a appliqué un régime de cheval à l'école avec la suppression de milliers de postes, l'imposition d'HS etc. La rentrée 2005 se prépare sous les plus noirs auspices, en particulier en EPS, le CAPEPS 2006 risquant d'en souffrir. De plus le ministre garde en tête de faire passer, par la voie réglementaire, tout ce que cette loi n'a pas abordé dans le débat public. Cela signifie que la lutte pour un enseignement de qualité reste entièrement posée et que la mobilisation doit être maintenue.

Le 2 avril n'est pas un baroud d'honneur ni un bilan de l'année présente ; il représente la poursuite, avec de nouveaux alliés - parents et lycéens - d'un engagement qui se veut plus large, sur les questions essentielles de l'avenir de notre système éducatif et de notre jeunesse. Nous ne pouvons pas laisser dire et faire un ministre bonimenteur qui traite avec autant de cynisme les difficultés du monde éducatif à partir des injonctions de l'Europe et du patronat. Un ministre qui, malgré les 450000 signatures recueillies par le SNEP, maintient une vision étriquée du socle parce que la réussite de tous n'est pas son objectif. ! C'est pour cela que le 2 avril doit être une réussite afin de rappeler au gouvernement que rien n'est réglé et que rien ne se fera sans nous entendre. Il le sait. Il a voulu donner quelques signaux sur les salaires parce que cette question est la plus populaire. C'est pour cela que sur le système éducatif nous devons transformer l'avis positif que la population émet régulièrement dans les sondages, en soutien effectif et explicite en l'encourageant à manifester avec nous, pour nous tous, pour les jeunes, pour l'éducation !
C'est cela qu'il faut gagner ce 2 avril.

Jean LAFONTAN
Secrétaire Général
22 mars 05

(1) Ce projet n'a été voté que par l'UMP ; l'UDF, malgré la non prise en compte de ses amendements, s'est abstenue ; les socialistes et communistes ont voté contre.
(2) Un amendement soutenu par les socialistes et les communistes, voté par le Sénat, qui redéfinissait le socle commun de connaissances en introduisant l'EPS et les disciplines artistiques, a été battu, par un artifice de procédure, dans un second temps.

Samedi 2 avril Manifestations unitaires pour l'école



Portons les revendications de l'EPS

**Le Sénat aggrave le projet de loi
voté par l'Assemblée Nationale**

DERNIERE MINUTE
**Grave attaque de la cour
des comptes contre l'EPS
et le Sport Scolaire**

Manifester le samedi 2 avril pour l'éducation et la recherche

A l'appel des organisations FAEN, FCPE, FERC-CGT, FIDL, FSU, SGEN-CFDT, UNEF, UNL, UNSA-éducation.

Contre la casse du service public d'éducation et pour d'autres choix :

**Manifestations inter-régionales à 15 heures dans les villes suivantes :
Ajaccio, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Lyon, Marseille, Nancy, Paris, Rennes et Toulouse.**

(contactez les sections SNEP et FSU pour connaître les points de rendez-vous
et les horaires des départs de vos départements)
[Voir initiatives spécifiques en DOM et COM]

Le gouvernement reste sourd aux attentes exprimées par les jeunes, les parents et les personnels et poursuit obstinément une politique de régressions :

- suppressions massives de postes qui amputent la capacité du service public à lutter contre l'échec et accroissent les inégalités,
- rentrée 2005 qui s'annonce catastrophique,
- suppression brutale des TPE en terminale,
- maintien du transfert de missions et de personnels aux départements et régions,
- passage en force d'une loi qui tourne le dos à la réussite de tous,
- projet de loi d'orientation et de programmation pour la recherche et l'innovation qui ne tient pas compte des revendications formulées par la communauté scientifique et universitaire.

Cour des Comptes : de mauvais comptes ... pour de mauvais coups ?

Dans un rapport de janvier 2005 à la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale, la Cour des Comptes se livre à un amalgame « surréaliste et incohérent » pour montrer que la gabegie serait érigée en mode de gestion à l'EN. Dans ce tableau, l'EPS et le sport scolaire sont particulièrement visés.

Utilisant des chiffres et des résultats d'opérations inexacts, le rapport ignore le fondement historique du statut particulier des enseignants d'EPS et la mission que l'Etat s'est donnée en terme de démocratisation dans l'accès aux activités physiques et sportives. Il noircit sans vergogne le tableau du sport scolaire (§ 6.1.3.b « enseignants n'effectuant qu'une partie de leurs obligations », rubrique « des décharges obsolètes ou aux justifications mal contrôlées ») et propose de réduire fortement le nombre de forfaits UNSS. **Il propose de regrouper les AS de plusieurs établissements sous l'encadrement d'un nombre limité d'enseignants auxquels serait « accordée » la « décharge UNSS » (sic).**

Le rapport s'attaque ensuite aux enseignants d'EPS, très privilégiés en raison des spécificités de leur discipline : l'essentiel de leur activité est l'exercice des activités physiques et sportives ; et l'on peut même dire « l'encadrement d'activités physiques », les temps de préparation et de correction « sans aucun doute très limités ». Il utilise ensuite une double argumentation spéieuse et mensongère : spéieuse quand il prend l'exemple des services des enseignants d'EPS dans le Supérieur (décret de 1993, qui distingue les heures d'enseignement des professeurs d'EPS de celles « d'encadrement » de la FFSU) ; mensongère quand il affirme que les PLP en enseignement pratique ont un service de 23h (alors qu'il est en réalité de 18h). Seule importe, pour la Cour des Comptes, la chute de la démonstration : **le service des enseignants d'EPS (hors AS !) pourrait passer à 25h (professeurs) et 23h (agrégés), permettant ainsi une diminution significative du nombre de ces enseignants.**

La réaction du SNEP et de la profession doit être à la hauteur de cette provocation.

Michel FOUQUET.

⁽¹⁾Rapport intégral sur <http://www.ccomptes.fr/Cour-des-comptes/publications/rapports/enquete-personnels-educ-nat/rapport.pdf>

⁽²⁾Aujourd'hui, à l'Université, les enseignements pratiques d'APSA qui entrent dans la validation des diplômes, sont considérés comme des heures d'enseignement à part entière : 1h = 1h

Nous manifesterons le 2 pour exiger ensemble :

- un collectif budgétaire pour restituer les moyens supprimés à la rentrée 2005 (postes, options, remplacements, scolarisation en maternelle, TPE...)
- une programmation des moyens pour répondre à l'ensemble des besoins du service public
- l'abandon de ce projet de loi sur la recherche et la prise en compte des revendications de la recherche publique et de l'université
- une autre politique éducative qui, contrairement à celle proposée par la loi Fillon, permette la réussite de tous



Le SNEP appelle les enseignants d'EPS à participer nombreux aux manifestations et à y porter haut et fort leurs revendications pour l'école, l'EPS et le sport scolaire.

Le 2 doit être un rebond et permettre de relancer l'activité revendicative

Extraits de la motion du CDN du SNEP du 18 mars

« Le SNEP appelle les collègues à se mobiliser pour assurer la réussite de la journée nationale unitaire de manifestations interrégionales sur l'Ecole du 2 avril réunissant personnels, parents, étudiants et lycéens. Cette journée doit constituer un véritable rebond de l'action. Sa réussite nécessite que des contacts immédiats soient pris avec les autres syndicats, les parents, les lycéens et les étudiants. Il appelle les enseignants d'EPS à y faire entendre haut et fort les revendications de la profession.

Le SNEP organisera, à tous les niveaux, si possible avec le SNES et le SNUEP, l'action des collègues contre les suppressions de postes en collèges et lycées, pour la transformation des moyens provisoires en heures postes et mettra en place une campagne de refus collectif des heures supplémentaires et de prise en compte de l'AS dans le service.

Le SNEP mènera dès maintenant une campagne d'explications et de mobilisation des collègues sur l'ensemble des questions liées à la gestion des personnels (hors classes, mobilité, emploi). Il recherchera l'unité avec ses partenaires, en particulier avant et au moment des commissions paritaires sur les hors classes. Il élaborera avec eux des propositions alternatives pour un fonctionnement optimum du service public, avec des règles de gestion des personnels fondées sur l'équité et la transparence.

Le SNEP poursuivra la mobilisation de la profession et de l'opinion pour la défense et le développement de l'EPS et du sport scolaire menée ces derniers mois. Il continuera de s'adresser aux collègues en mettant en avant les acquis, les problèmes qui subsistent et les orientations qui président dans la loi.

Le vote de la loi ne saurait mettre un terme à l'action des enseignants d'EPS qui doit se poursuivre, en particulier lors de l'élaboration des décrets d'applications, pour une reconnaissance réelle de l'EPS et du sport scolaire dans le système éducatif et pour l'intérêt des jeunes et des personnels. L'action sur la culture commune et le socle se poursuit.

Des risques majeurs s'annonçant sur le CAPEPS 2006, le CDN appelle les militants du SNEP à des rencontres systématiques avec les étudiants STAPS, les formateurs en vue de mettre en place des actions, et dans un premier temps d'assurer une participation massive aux manifestations du 2 avril.

Le SNEP et la FSU doivent poursuivre la réflexion et l'élaboration de propositions alternatives ambitieuses pour l'école et mettre en oeuvre une véritable campagne d'opinion. »